

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée:
«Lieux de récupération du PET».**

Rapport de Christiane Olivier

Préambule

Lors de la reprise des travaux de la commission des pétitions en septembre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, il est apparu que cette pétition, datant de 2006, n'avait pas fait l'objet d'un rapport. Lors de la séance du 8 septembre 2008, Mme Christiane Olivier a été chargée de rendre rapport.

Texte de la pétition

(voir annexe)

Cette pétition déposée le 10 février 2006 a été envoyée à la commission des pétitions en date du 15 février 2006.

Elle a été mentionnée sous les points « divers » ou « à traiter » de 2006 à 2008, sous plusieurs présidences, ce qui a nécessité la relecture de quelques 3 ans de procès-verbaux, afin de connaître le traitement qui lui a été donné.

Séance du 27 février 2006 – Présidence M. Jean-Pierre Oberholzer

Point 2 – Nouvelles pétitions à traiter – M. Oberholzer donne lecture de la lettre-pétition.

Séance du 6 novembre 2006 – Présidence de M. François Sottas

Point 2 – Divers – Le Président informe que les pétitionnaires devront être entendus (!!!!!)

Séance du 11 juin 2007 – Présidence de M. Alexandre Wisard

Point 2 – Nouvelles pétitions à traiter – Il est uniquement mentionné : «M. Champollion doit rendre le rapport !!!!)

Séance du 8 septembre 2008 – Présidence de M. Jean-Charles Lathion

Point 4 – Divers – Le Président informe que cette pétition sera traitée lors de la séance du 15 septembre.

Séance du 15 septembre 2008 - Présidence de M. Jean-Charles Lathion

Le Président communique qu'il a été informé le 5 septembre 2008 par le secrétariat du CM que les pétitionnaires ont retiré leur pétition, des containers ayant été installés entretemps. Il propose de la traiter formellement et de nommer un-une rapporteur-se.
Mme Olivier se propose.

Les pétitionnaires ayant retiré leur pétition, il est proposé de procéder à son classement formel.

Mise aux voix, le classement de la pétition P- 162 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Annexe : lettre pétition

Groupement des Habitant-e-s
du quartier Grand-Pré Servette
p.a Maison de Quartier Asters Servette
rue Schaub 47
1202 Genève

Madame Catherine GAILLARD – IUNGSMANN
Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Genève
Secrétariat du Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève Ville de Genève Secrétariat du Conseil municipal	
R	10 FEV. 2006
A traiter par:	CM
Copies:	

Concerne : Lettre ayant valeur de pétition

Madame,

Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous afin que la Ville de Genève demande aux commerçant-e-s vendant des boissons dans des bouteilles de PET d'avoir des containers ou endroit de récupération à disposition de la clientèle et ceci dans des lieux accessibles par tous et toutes.

Nous demandons également à la Ville de Genève de disposer des récupérateurs de PET aux mêmes places que celles destinées au verre, vêtements usagés, piles, aluminium, boîtes de conserve.

En effet dans le quartier de la Servette nous pouvons recenser 16 points de récupération verre, alu, piles, etc. et 5 de PET dont un dans le sous-sol (Coop) du parking et les 2 autres (Migros & Denner) à l'arrière des magasins, il faut donc entrer dans le magasin par l'entrée principale, le-s traverser et ressortir sur le parking pour déposer ses bouteilles en PET, 2 sont sur le trottoir à disposition de la population (Coop Luzerna et Migros Vidolet).

« Une taxe de recyclage anticipée de 4 centimes est comprise dans le prix de vente d'une bouteille de boisson en PET. PET Recycling Swiss utilise cette taxe de recyclage anticipée pour couvrir les coûts inhérents à la collecte (containers, transports, tri) et ceux liés à l'information du grand public. »¹

Nous pensons que le coût d'une installation supplémentaire serait moindre car Recycling Swiss collecte le PET et sur les lieux de récupération le tri du verre coloré et blanc pourrait se faire dans le même container (ils sont mélangés lors de la collecte) et le PET dans l'autre.

« Quant au PET, il estime que les autorités doivent être réalistes. Force est de constater que la récupération par les commerçant est un échec. »²

En effet, nous, citoyens et citoyennes de la Servette, effectuons le tri dans nos ménages, la plupart d'entre nous, mélange dans un sac prévu à cet effet le verre, les piles, les boîtes de conserve, le PET, etc. quand le cornet est plein, nous nous rendons, près de chez nous, au lieu de collecte nous pouvons donc jeter dans les différents containers prévus à cet effet, le verre, les piles, etc. mais pas le PET. Et comme ce n'est malheureusement pas toujours le moment de faire un détour par le super marché nous mettons le PET dans la poubelle attenante ou allons travailler avec.

De plus, les communes avoisinantes sont quasiment toutes munies de containers collecteurs de PET sur les lieux de recyclage communaux, comment la commune la plus grande et la plus peuplée du Canton n'en est pas munie.

Dans l'attente d'une réponse, nous vous remercions par avance de donner à la présente la suite qu'elle comporte et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de notre haute considération.

M. Janda
Gabrielle Pugin
Micheline Lichtschlag *Geneviève Gendron* *Mireille Neeser*

¹ journal de la mairie de Versoix Dossier recyclage : le pet 2005

² M. Lathion PR -240 M-298 A du 23 septembre 2003 (rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM Lathion et Pattaroni)